

U.E.E.A

Unité d'Enseignement en Elémentaire Autisme

Public accueilli :

Enfant entre 6 et 11 ans **avec un diagnostic d'autisme** n'ayant pas acquis suffisamment d'**autonomie**, de **langage**, et/ou qui présentent des difficultés substantielles dans leurs **relations sociales**, de **communication**, de **comportement** et de **centres d'intérêt**.

Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement par une ULIS ou une aide humaine est insuffisant. Une UEEA peut accueillir **7 à 10 élèves**.



Textes officiels :


Instruction ministérielle DGCS/SD3B/DIA/DGESCO/2019/158 du 30 août 2019 : [cahier des charges](#)

Présentation de la structure :

L'UEEA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école élémentaire avec troubles TSA. Ces élèves sont orientés vers un ESMS par la CDAPH et scolarisés dans l'unité d'enseignement dont il est doté. L'UEEA est implantée en milieu scolaire ordinaire. Sa création vise à offrir une poursuite de scolarité dans le premier degré, en diversifiant les modalités de scolarisation possible.

Les élèves scolarisés au sein de l'UEEA sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques et éducatives se référant aux recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM et de la HAS. Ils doivent prendre part progressivement à des temps de scolarisation réguliers en classe de référence.

Fonctionnement :

Une équipe pluridisciplinaire formée et supervisée (1 enseignant spécialisé et un AESH collectif de l'éducation nationale d'une part, un éducateur spécialisé et un accompagnant éducatif et social du secteur médico-social d'autre part) réalise ses actions dans le cadre d'un Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) qui comprend un volet de mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation de l'élève (PPS) élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. Les parents sont associés à l'élaboration du PIA. La guidance parentale est mise en place dès l'entrée de l'enfant en UEEA.

Objectifs :

- ✓ Assurer un parcours de scolarisation s'inscrivant dans le cadre des programmes du ministère chargé de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- ✓ Assurer des interventions éducatives à travers les objectifs suivants :
 - Communication et langage ;
 - Interactions sociales ;
 - Domaine cognitif ;
 - Domaine sensoriel et moteur ;
 - Domaine des émotions et du comportement ;
 - Autonomie dans les activités quotidiennes ;
 - Soutien aux apprentissages scolaires
- ✓ Assurer des interventions thérapeutiques, en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.

Et après...

Le projet de l'UEEA vise la scolarisation des élèves en milieu ordinaire (avec ou sans appui d'un dispositif ULIS) à l'issue des années d'accompagnement, ou en cours. Au regard de l'évolution des progrès de l'élève, son parcours sera évalué par l'ESS qui pourra conduire si besoin à une réorientation vers une autre modalité de scolarisation.

Les U.E.E.A. de la Manche

Ecole François Mitterrand

26 rue des Couplets

EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE

50120 Cherbourg-en-Cotentin

02.33.93.27.14

ce.0501808U@ac-normandie.fr

Directrice :

Mme PINABEL

Coordonnateur pédagogique :

Mme Halperin

ESMS porteur :

AAJD

17 Route de Coutances

BP64

50180 AGNEAUX

02.33.05.64.66

dg@aajd.fr

Ressources

Site internet :

- * <https://handicap.gouv.fr/autisme-et-tnd-tout-savoir-sur-la-rentree>
- * <https://eduscol.education.fr/504/seminaire-scolarisation-des-eleves-avec-des-troubles-du-spectre-de-l-autisme>

Article :

- * [Poster UEEA](#)
- * [Kit école UEEA \(CRAIF\)](#)
- * [Scolarisation des élèves avec des TSA](#)